PRÉFET
DU PAS-DE-
CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement des
Hauts-de-France

Unité départementale de l'Artois
Centre Jean Monnet
Avenue de Paris
62400 Bethune

Bethune, le 21/11/2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 05/11/2024

Contexte et constats

Publié sur GÉORISQUES

EL KAHLAOUI KHALID

3 rue Brève
59650 Villeneuve-D'ascq

Références : MD/SV-Equipe 4-1088-2024
Code AIOT : 0100009782

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 05/11/2024 dans l'établissement EL KAHLAOUI KHALID implanté 28 rue Jules ELBY 62150 La Comté. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (https://www.georisques.gouv.fr/).

La visite s'inscrit dans le cadre de la sollicitation par le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude pour une visite d'inspection conjointe avec les autres services de l'Etat.

Suite à la visite d'inspection du 29 novembre 2022, le site est sous le coup d'un arrêté préfectoral de mise en demeure de régulariser la situation administrative du 1er février 2023 relatif à l'exploitation d'une installation d'entreposage et/ou de démontage de véhicules hors d'usage.

M. EL KAHLAOUI ne s'est pas manifesté suite à la notification de l'arrêté de mise en demeure du 1er février 2023. En conséquence, M. El Kahlaoui n'a pas fait connaître sa volonté de régulariser la situation administrative de son activité en cessant celle-ci ou en déposant un dossier

d'enregistrement dans les formes prévues. Suite à la visite d'inspection du 12 décembre 2023, l'Inspection a proposé la suspension d'activité.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- EL KAHLAOUI KHALID
- 28 rue Jules ELBY 62150 La Comté
- Code AIOT : 0100009782
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Les services d'inspection ne disposent pas d'information sur les activités exercées sur le site. L'Inspection note toutefois que M. EL KAHLAOUI exerce les activités suivantes:-Gérant de la Société Civile Immobilière M.Z. Immobilier située 3 appt 25 rue Brève à Villeneuve d'Ascq (59650), SIRET 75114659800014, immatriculée au RCS depuis le 23/04/2012;-Gérant d'une entreprise d'entretien et de réparation automobile située à la même adresse, SIRET 51526432300020, immatriculée au RCS depuis le 24/04/2017 dont la cessation est enregistrée au 31/12/2023.

Contexte de l'inspection :

- Suite à mise en demeure

Thèmes de l'inspection :

- Déchets
- VHU

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'Inspection des installations classées ;

- les observations éventuelles ;
- le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
- le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

En séance, M. EL KAHLAOUI confirme son adresse postale au 3 rue Brève à Villeneuve-d'Ascq. Par ailleurs, il fournit à l'Inspection son adresse courriel.

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la présente inspection (1)	Proposition de délais
1	Régularisation de la situation administrative	AP de Mise en Demeure du 01/02/2023, article 1	Suspension	90 jours

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Il apparaît que M. EL KAHLAOUI continue l'activité d'entreposage de véhicules hors d'usage malgré l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 1er février 2023.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Régularisation de la situation administrative

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 01/02/2023, article 1

Thème(s) : Situation administrative, Régularisation

Prescription contrôlée :

M. Khalid EL KAHLAOUI exploitant une installation d'entreposage et de démontage de véhicules hors d'usage sise Rue Jules Elby sur la commune de La Comté est mis en demeure de régulariser sa situation administrative soit :

• en déposant un dossier de demande d'Enregistrement conformément à l'article R. 512-46-1 et suivants du Code de l'Environnement complet et recevable ;
• en cessant ses activités et en procédant à la remise en état prévue à l'article L. 512-7-6 du Code de l'Environnement.

Les délais pour respecter cette mise en demeure sont les suivants :
• Dans un délai d'un mois à compter de la notification du présent arrêté, l'exploitant fera connaître laquelle des deux options il retient pour satisfaire à la mise en demeure ;
• Dans le cas où il opte pour la cessation d'activité, celle-ci doit être effective dans le mois et l'exploitant fournit sous trois mois un dossier décrivant les mesures prévues au II de l'article R. 512-39-1 du Code de l'Environnement au II de l'article R. 512-46-25 du code de l'environnement ;
• Dans le cas où il opte pour le dépôt d'un dossier de demande d'Enregistrement, ce dernier doit être déposé dans un délai de trois mois. L'exploitant fournit dans les deux mois les éléments justifiants du lancement de la constitution d'un tel dossier (commande à un bureau d'étude…etc.) ;

Ces délais courent à compter de la date de notification à l'exploitant du présent arrêté.

Constats :

La visite d'inspection a permis de constater qu'aucun véhicule présent lors de la visite d'inspection du 12 décembre 2023 n'a été évacué.

Les véhicules suivants sont donc toujours présents:
-Renault Vel Satis immatriculée DA-085-RY partiellement démontée
-VW Sharan immatriculée CH-696-KY
-Opel Zafira immatriculée BH-629-AS
-Renault Scénic immatriculée AJ-950-KJ
-Renault Scénic immatriculée DA-267-JN partiellement démontée
-Ford immatriculée 3938-WT-59
-Renault Laguna immatriculée BE-956-KM
-Alfa Roméo immatriculée FM-056-EJ
-Citroën immatriculé W?

Les véhicules suivants n'étaient pas présents lors de la dernière visite d'inspection:
-Renault Scénic immatriculée CZ-737-FN
-Mercedes Classe C immatriculée DS-124-AG
-Citroën Picasso immatriculée BM-599-DL
-Audi A4 immatriculée FX-395-EJ

-Renault Laguna immatriculée 972-DEB-59
-Renault Scénic immatriculée EM-156-ES
-Audi A3 immatriculée EA-741-GH
-Peugeot 206 immatriculée 143-DLD-59
-Mercedes Vito sans identification

La situation administrative des véhicules a fait l'objet d'une vérification via le SIV (Service d'Immatriculation des Véhicules):
-DA-267-JN: propriétaire identifié, contrôle technique invalide depuis le 06/11/2015
-3938-WT-59: propriétaire identifié, contrôle technique invalide depuis le 26/07/1999, déclaration d'achat le 05/01/2014 par Garage Autoservices à Courrières (établissement précédemment exploité par M. EL KAHLAOUI)
-BE-956-KM: cédé à M. EL KAHLAOUI le 22/02/2018, contrôle technique invalide depuis le 24/11/2012
-FM-056-EJ: propriétaire identifié, contrôle technique invalide depuis le 14/05/2021
-AJ-950-KJ: propriétaire identifié, contrôle technique invalide depuis le 17/10/2010
-CZ-737-FN: propriétaire identifié, contrôle technique invalide depuis le 01/10/2010
-DS-124-AG: déclaration d'achat par M. EL KAHLAOUI le 11/03/2024, contrôle technique invalide depuis le 09/08/2018
-BM-599-DL: déclaration d'achat par M. EL KAHLAOUI le 20/10/2020, contrôle technique invalide depuis le 30/07/2020
-FX-395-MP: déclaration de cession à M. EL KAHLAOUI le 20/10/2020, contrôle technique invalide depuis le 18/02/2023
-972-DEB-59: propriétaire identifié, contrôle technique invalide depuis le 17/06/2009
-EM-156-ES: propriétaire identifié, OTCI du 14/06/2020, contrôle technique invalide depuis le 24/04/2020
-EA-741-GH: déclaration de cession à M. EL KAHLAOUI le 16/01/2024, contrôle technique valide jusque le 12/09/2025
-143-DLD-59: propriétaire identifié, contrôle technique invalide depuis le 29/03/2010

Concernant les véhicules, M. EL KAHLAOUI indique qu'ils sont destinés à l'export vers le Maroc ou pour destruction. Toutefois, il ne dispose pas de registre de police sur lequel doivent être reportées les transactions. Par ailleurs, nombre de véhicules n'ont pas fait l'objet de déclaration d'achat de la part de M. EL KAHLAOUI.
A ce titre, l'Inspection note que l'activité d'entretien et de réparation de M. EL KAHLAOUI exercé sous le n° de SIREN 515264323 au 3 rue Brève à Villeneuve d'Ascq a cessé le 31/12/2023 .

La présence de pièces détachées dans le local a pu être constatée par la fenêtre située sur le côté du bâtiment. Toutefois, M. EL KAHLAOUI indique, en séance, ne pas disposer des clés au cours de la visite d'inspection pour ouvrir le bâtiment. M. EL KAHLAOUI indique que les pièces détachées présentes dans le local proviennent de la cessation du garage AutoServices à Courrières qu'il exploitait auparavant.

Compte-tenu des constatations, il apparaît que l'activité d'entreposage de véhicules hors d'usage continue d'être exercée.

M. EL KAHLAOUI sollicite, en séance, un délai de 3 à 4 mois pour procéder à l'évacuation des véhicules.

Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :

Évacuation des véhicules vers les filières agréées.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Suspension
Proposition de délais : 90 jours